



Genève, le 17 août 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Rejet du recours contre la dénomination de trois listes de candidatures à l'élection du Conseil national 2015

Par arrêté de ce jour, le Conseil d'Etat a rejeté un recours formé contre la dénomination des listes n^{os} 4, 13 et 16 à l'élection du Conseil national, intitulées respectivement « UDC Genève », « UDC International » et « Jeunes UDC ».

Le recourant concluait à la modification de la dénomination de ces listes au motif que le nom francophone du parti « Union Démocratique du Centre » ne reflétait pas le fait qu'il s'agissait, toujours selon le recourant, d'un « parti populiste de droite ». De ce fait, le nom des trois listes au Conseil national comportant la mention de l'UDC prêtait à confusion et devait être modifié.

Le Conseil d'Etat s'est d'abord posé la question de la recevabilité du recours, dans la mesure où la demande ne concernait pas uniquement Genève, mais en tout cas la Suisse romande, voire le pays entier dès lors qu'elle visait la dénomination francophone d'un parti national.

Cette question n'a pas été tranchée, dans la mesure où le Conseil d'Etat a retenu que les listes respectaient le cadre fixé par la loi fédérale sur les droits politiques. Il a considéré que les listes litigieuses se distinguaient suffisamment des 23 autres listes de candidatures déposées et qu'elles respectaient entre elles les exigences fédérales requises en matière de dénomination des listes apparentées et sous-apparentées.

Pour tout complément d'information :

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ +41 22 327 95 09.